



UN ENTRETIEN AVEC...

## **Jean-Pierre ALIX**

Président du Conseil Supérieur  
de l'Ordre des Experts-Comptables

***LPC : Quels sont les axes de travail pour votre mandature ?***

JP Alix : J'ai 5 axes de travail, autour de la volonté d'agir pour une profession d'expert-comptable forte et reconnue.

Le premier s'inscrit dans la continuité des travaux de mes prédécesseurs pour accompagner l'ensemble des confrères sur le chemin de la modernité. La profession comptable est très atomisée ; à côté des grands cabinets ou de ceux qui appartiennent à un groupement, il y a une multitude de petits cabinets voire de professionnels seuls, auxquels il faut donner les moyens, la formation, les outils notamment technologiques pour leur permettre d'être eux-mêmes des conseillers pour leurs clients.

C'est le rôle de l'Institution de faire en sorte que tous les professionnels puissent avoir ces outils. C'est un dû.

***LPC : Certains confrères constatent que c'est un dû qui coûte cher car tous les outils sont le plus souvent payants.***

JP Alix : c'est vrai que cela représente des investissements lourds pour l'Institution, dont une partie est prise en charge par les confrères.

Pour ce qui concerne les outils et services à la profession, cela permet de délivrer des tarifs sensiblement inférieurs au prix de revient, dont une partie du coût est supportée par l'utilisateur (et non en totalité par le contributeur), ce qui me semble plus équitable.

Je tiens à souligner en outre qu'une grande partie de la cotisation de l'expert-comptable à l'Ordre va au financement des missions régaliennes de l'institution, incluant les missions de représentation et de promotion de la profession et le lobbying, national et européen, qui elles

n'entraînent pas de surcoût pour l'expert-comptable, puisqu'elles sont conduites au bénéfice de tous les professionnels.

Ma deuxième ambition qui est un challenge est que l'ensemble du corps professionnel réussisse la mutation vers les normes IFRS.

Nous savons que la profession, sur cette question, comprend deux populations ; ceux qui sont directement concernés par la mise en œuvre des normes IFRS dès 2005 et tous les autres. Le risque est que l'ensemble des confrères qui ne se sentent pas directement concernés ne se prépare pas correctement. Il est du devoir de l'institution d'accompagner l'ensemble des cabinets vers cette mutation comptable.

La profession a fait beaucoup ces dernières années dans le domaine comportemental pour développer les missions de conseil notamment. **Nous éprouvons désormais le besoin de revenir aux fondamentaux d'autant que l'actualité nous conduit à travailler sur ce qui est notre cœur de métier, à savoir la comptabilité.**

***LPC : Peut-on dire que les nouvelles normes comptables ont été écrites pour les grandes entreprises et sont inapplicables pour les Pme a fortiori pour les Tpe ?***

JP Alix : D'une manière générale, dans le domaine de la doctrine comptable, l'institution a été à une époque beaucoup plus présente et active notamment à une époque où le CNC n'existait pas. Je souhaite renforcer la voie de la profession en matière doctrinale, soit au sein du CNC soit dans le cadre de l'Académie.

Sur la question de l'application aux PME, il n'est pas faux de dire que les préoccupations premières qui ont abouti à la définition des normes IFRS ont été liées aux préoccupations des entreprises faisant appel public à l'épargne, afin qu'il y ait des éléments de comparaison plus indiscutables entre les résultats affichés par les entreprises cotées sur les différents marchés et que les investisseurs bénéficient d'un langage commun. De ce fait, ces normes ont été conçues pour les grandes entreprises et il est vrai que les PME qui n'ont pas de rapport, que ce soit comme client ou comme fournisseur, avec une société APE, sont moins concernées.

Je suis par conséquent favorable à un aménagement progressif et mesuré de ces normes en ce qui concerne les petites entreprises. D'ores et déjà le plan comptable national a été aménagé pour tenir compte de ces évolutions et assurer la convergence vers les normes IFRS.

Mon troisième chantier est celui de l'unité de la profession qui a été un peu malmenée ces derniers temps notamment au niveau de l'éventuelle séparation de nos diplômes ce qui a provoqué un émoi légitime chez les professionnels. Notre unité a été menacée par des malentendus entre les deux institutions. Nous souhaitons avec le Président Baillot, retrouver un climat de confiance apaisé et serein. Pour cette question du diplôme, notre objectif est que le diplôme d'expertise comptable reste la voie d'accès sans condition à l'exercice du commissariat aux comptes. Mais dans le même temps, le Conseil Supérieur ne voit aucun obstacle à ce que le certificat d'aptitude à la profession de commissaire aux comptes soit renouvelé. Nous travaillons donc en commun sur ces questions. Nous souhaitons également avoir de bonnes relations de travail avec le département APE de la Compagnie.

Le quatrième sujet sur lequel nous souhaitons travailler est celui de l'évolution de notre profession dans le cadre des directives européennes. L'Europe souhaite favoriser le libre échange mais elle souhaite également protéger les consommateurs. Le libre échange, nous n'y sommes pas opposés, la concurrence ne nous effraie pas. Mais il nous semble primordial que cette concurrence soit équitable et que la protection des consommateurs soit assurée. Pour cela, nous

devons, dans notre domaine, assurer la qualité des prestataires. Le diplôme est en soit un gage de qualité pour l'installation du professionnel.

Au delà, l'Institution doit assurer la qualité des prestations rendues par les experts-comptables tout au long de leur vie professionnelle.

***LPC : Quels sont les axes de travail du Conseil supérieur dans le suivi des directives européennes ?***

JP Alix : Nous allons suivre de manière très active les directives européennes qui nous concernent directement à savoir la directive sur les qualifications, la directive sur les services et la 8ème directive qui nous concerne un peu moins directement.

Enfin, mon dernier axe de travail est de faire en sorte que la profession affirme son rôle citoyen. Je considère que la profession comptable doit être force de propositions. Nous sommes au contact permanent avec les 2 millions de petites et moyennes entreprises et nous avons un poste d'observation auprès d'elles. Nous constatons les blocages administratifs, les difficultés des entreprises ... Nous devons de manière constante et récurrente être force de propositions dans l'intérêt des dirigeants de Pme.

Nous sommes déjà partie prenante dans le plan du gouvernement. Tous pour l'emploi, qui vise à stimuler l'emploi dans la TPE. Nous souhaitons aller encore plus loin pour apporter des réponses aux trois principaux freins à l'embauche que sont la rigidité du droit du travail, le coût du travail, la complexité administrative.

***LPC : La profession est elle véritablement reconnue à ce titre, comme peuvent l'être les syndicats professionnels par exemple ?***

JP Alix : Il est vrai que c'est un combat permanent. Une image n'est jamais acquise. Nous devons tout d'abord montrer l'exemple ; tous les confrères n'ont pas encore opté pour les portails déclaratifs qui s'inscrivent dans le cadre de l'administration électronique.

Il nous faut examiner les évolutions technologiques dans un esprit qui ne soit pas de défense corporatiste de nos missions.

Nous devons certainement montrer une plus grande aptitude au changement.

***LPC : Les jeunes notamment n'ont pas forcément une excellente image de la profession***

JP Alix : La réforme du diplôme devrait faciliter l'accès de nouveaux talents dans la profession et surtout de talents divers. Il sera désormais possible à des jeunes ayant suivi un parcours différent de pouvoir rejoindre la profession sans être obligés de repasser par la case départ du diplôme. Ainsi tout titulaire d'un Mastère aura le droit de passer le DESCF. Par ailleurs, il faudra certainement que les cabinets eux mêmes se modernisent dans leur management en vue d'être plus attractifs pour les jeunes.

## **Carte de visite**

**Jean-Pierre Alix a été Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-comptables d'Auvergne de 1997 à 1999, dont il a été membre entre 1985 et 1999.**

**Vice-président du Conseil Supérieur de l'Ordre de 2001 à 2003, il en a présidé, de 2003 à 2005, la Commission communication.**

**Jean-Pierre Alix a été par ailleurs Président national de l'Ifec entre 2003 et 2005. Enfin il est également un élu local, membre du conseil municipal du Puy-en Velay, ancien maire adjoint et conseiller général et président de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay**